

Procès-verbal du conseil municipal du 04/12/2025

Qui s'est déroulé à 20h00 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, Mr PAULHE J, MELANO PH, COUGOULE Gilles, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE Christian, VAYSETTES Joël, Mmes LOISEAU Patricia, CAZOTTES Emmanuelle, Cournut Marie,

Absents : AURIOL Daniel,
A 20h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil que Mr AURIOL Daniel a donné procuration à Mr ALIBERT Jean-Pierre

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2025
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Subvention de fonctionnement versée au budget Lotissement
- Cession d'une partie de la parcelle section K n°185
- Adhésion à la centrale d'achat du SIEDA
- Convention de servitudes au profit d'ENEDIS (LD Reynes)
- Convention de servitudes au profit d'ENEDIS (LD les Garibals)
- Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie
- Création d'emploi d'Agent Recenseur
- Avance non budgétaire consentie par le budget principal au budget annexe « Station-Service »
- Avance financière consentie au GAP12
- Subvention de fonctionnement versée au budget Maison Personnes Agées
- Budget Maison Personnes Agées : Décision Modificative n°1
- Budget - Lotissement – régime de TVA
- Budget Lotissement : Décision Modificative n°1
- Annulation du protocole transactionnel entre la Commune, Communauté de communes et SIVOM relatif au hangar utilisé par la CCMRT
- Résiliation de la convention de mise à disposition du hangar utilisé par la CCMRT
- Transfert de l'emprunt du hangar à la CCMRT
- Budget Général : Décision Modificative n°1

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2025 :

Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte-rendu des Décisions du Maire :

Mr le Maire informe le conseil qu'on a reçu un encaissement d'indemnités versées par le CIGAC, d'un montant total de 801.98 € pour la période d'arrêt maladie du 01/10/2025 au 14/10/2025

Subvention de fonctionnement versée au budget Lotissement :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il y a un déficit de fonctionnement cumulé d'un montant de 88 837.27 € au compte de gestion 2024 du budget du lotissement, Mr Le maire propose de prendre en charge en 2025 une partie de ce déficit à hauteur de 11 400 €. Les crédits ont été prévus au budget.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Cession d'une partie de la parcelle section K n°185 :

Mr Le Maire rappelle la délibération prise le 24/09/2024 approuvant la vente d'une partie de la parcelle K n°187 (~ 400m²)

Le géomètre a transmis le plan de division. La superficie cédée de la parcelle K 187 est de 328 m². Mais il s'avère que la division sur le terrain déborde de 30 m² sur la parcelle contigüe K n°185.

Il s'agit de se prononcer sur la vente de ces 30 m² de la parcelle K n°185, au prix de 10 €/m².

Le conseil est POUR à l'unanimité

Adhésion à la centrale d'achat du SIEDA :

Mr Le Maire informe le conseil que le SIEDA propose une adhésion, gratuite et sans obligation de commande, à la centrale d'achat. Le membre qui recourt à une centrale d'achat est considéré avoir respecté les obligations de publicité et mise en concurrence.

A ce jour, les prestations proposées concernent la performance énergétique des bâtiments et l'autoconsommation collective photovoltaïque.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Convention de servitudes au profit d'ENEDIS (LD Reynes) :

Mr Le maire informe le conseil qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur la parcelle cadastrée section I n° 427 au lieu-dit Reynes.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitudes.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Convention de servitudes au profit d'ENEDIS (LD les Garibals) :

Mr Le Maire informe le conseil qu'une convention de servitude a été signée avec ENEDIS pour la création de postes de transformation électrique sur la parcelle cadastrée section M n° 629 au lieu-dit Les Garibals.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitudes.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Approbation du nouveau règlement intérieur d'Aveyron Ingénierie :

Mr Le Maire informe le conseil qu'Aveyron Ingénierie s'est doté d'un nouveau règlement intérieur qui va permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission.

Il convient d'approuver ce règlement intérieur, qui se substitue aux conventions signées précédemment concernant l'instruction de l'urbanisme et la rédaction des actes en la forme administrative, et de confirmer l'adhésion à ces deux services.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Création d'emploi d'Agent Recenseur :

Mr Le Maire informe le conseil que le recensement de la population va avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Il convient de prévoir l'embauche d'un agent recenseur pour effectuer cette mission du 05 janvier au 16 février. En 2020, le contrat de 17.50 heures hebdomadaires a semblé convenir.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Avance non budgétaire consentie par le budget principal au budget annexe « Station-Service » :

Mr Le Maire rappelle la délibération en date 02 décembre 2019, qui prévoyait l'autonomie financière du budget Station-Service, qui est un budget à caractère industriel et commercial (SPIC), au 1^{er} janvier 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2026, le budget Station-Service aura enfin son propre compte banque, qui devra être suffisamment approvisionné pour permettre des dépenses dans l'attente d'encaissement.

Nécessité de consentir une avance de trésorerie non budgétaire du budget principal au budget Station-Service, remboursable au plus tard le 31/12/2026, d'un montant de 40 000 €, le temps que les encaissements soient suffisants pour couvrir les dépenses.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Avance financière consentie au GAP12 :

Mr Le Maire informe le conseil que le Groupement Abseah-Pep 12 qui gère le Foyer de Vie rencontre des difficultés financières.

Lors d'une rencontre le 13 octobre avec les services du Département, il a été demandé un effort à tous les partenaires.

M. le Maire propose pour l'exercice 2025 de ne recouvrer que la moitié de la redevance, soit 12 000 € et de consentir une avance remboursable pour le solde restant de 12 000 €, qui serait remboursée à partir de l'exercice 2027, sur une période de 3 ans.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Subvention de fonctionnement versée au budget Maison Personnes Âgées :

Mr Le Maire informe le conseil que l'approbation de la délibération précédente sur l'avance consentie au GAP12, nécessite d'augmenter la subvention de fonctionnement versée au budget MPA de 3 000 €.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Budget Maison Personnes Âgées : Décision Modificative n°1 :

Mr Le Maire informe le conseil que les 2 délibérations précédentes nécessitent une modification du budget MPA comme suit :

Dépense d'exploitation		En plus	En moins	Dépense d'investissement		En plus	En moins
615221	entretien et réparations		3 017	2764	créance sur particulier et autres pers droit priv	12000	
023	Virement à la section d'investissement	12 000					
Total		12 000	3 017	Total		12 000	0
plus	12 000.00			plus	12 000.00		
moins	-3 017.00			moins	0.00		
Recettes d'exploitation		En plus	En moins	Recettes d'investissement		En plus	En moins
74758	subv sivo	5 983					
74748	subv budget commune	3000					
Total		8 983	0	021	Virement de la section de fonct.	12 000	
Total		8 983	0	Total		12 000	0
plus	8 983.00			plus	12 000.00		
moins	0.00			moins	0.00		
Écart RF - DF		0		Écart RI - DI		0	

Le conseil est POUR à l'unanimité

Annulation du protocole transactionnel entre la Commune, Communauté de communes et SIVOM relatif au hangar utilisé par la CCMRT :

Mr Le Maire informe le conseil qu'afin de clarifier la situation juridique, financière et administrative relative à la partie du bâtiment dit « hangar », la DGFIP, considérant que dans le cadre de sa compétence voirie, les droits et obligations relatifs à ce bien appartiennent toujours à la Communauté de communes, sauf le droit de vendre : le bien ne peut revenir à la commune que dans le cadre de sa désaffectation de la compétence " voirie " par la CCMRT ou dans le cadre du retrait de la commune du Truel de la CCMRT, ou encore d'un retour de la compétence voirie à la Commune, demande d'annuler le protocole transactionnel signé en 2019.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Résiliation de la convention de mise à disposition du hangar utilisé par la CCMRT :

Mr Le Maire informe le conseil que dans le cadre d'un transfert de compétences (en l'occurrence la voirie), la mise à disposition des biens transférés s'effectue à titre gratuit.

La convention de mise à disposition, signée en 2020, concernant le « hangar » mis à la disposition de la communauté de communes, prévoyant une compensation financière annuelle de 4 900 € doit donc être résiliée.

Afin de régulariser la situation, il convient de :

- résilier la convention de mise à disposition du hangar contre compensation financière ;
- procéder aux régularisations comptables des échéances d'emprunt et des loyers qui n'avaient pas lieu d'être de l'exercice 2020 à l'exercice 2024 ;
- la différence globale de 30.80 € entre les échéances d'emprunt et les loyers versés reste acquise à la commune Le Truel ;
- la CCMRT remboursera par mandat à la commune Le Truel, un montant de 4 893.84 € correspondant à l'annuité d'emprunt 2025, payée par la commune Le Truel le 30/10/2025 ;
- signer avec la CCMRT une convention relatant tous ces points ;

Le conseil est POUR à l'unanimité

Transfert de l'emprunt n° 18256667439 relatif au « hangar » à la CCMRT :

Mr Le Maire informe le conseil que, considérant que ce hangar est toujours utilisé (depuis 2014) pour les besoins de la compétence voirie exécutée par la Communauté de communes, il appartient à la CCMRT d'en rembourser l'emprunt.

Il convient donc de demander au Crédit Agricole de transférer l'emprunt à la CCMRT au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Budget Lotissement – Régime de TVA :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a été décidé par délibération le 03 décembre 2024 d'assujettir à la TVA le budget « Lotissement » au 01/01/2025.

Il a été omis de préciser que le régime de TVA applicable est la TVA sur le prix total.

M. le Maire propose de réparer cet oubli en confirmant ce point.

Le conseil est POUR à l'unanimité

Budget Lotissement : Décision Modificative n°1 (Achat 13 m² parcelle e K 1082 – délib du 03-10-2025) :

Mr Le Maire informe le conseil que l'achat de 13 m² parcelle e K 1082 – délibération du 03-10-2025 – nécessite une modification du budget comme suit :

Dépense d'exploitation		En plus	En moins	Dépense d'investissement		En plus	En moins
6015	achat stocké	156		3555-040	Stocks	156	
	Total	156	0		Total	156	0
	plus	156.00			plus	156.00	
	moins	0.00			moins	0.00	
Recettes d'exploitation		En plus	En moins	Recettes d'investissement		En plus	En moins
71355-042	Stocks	156					
	Total	156	0		Total	0	0
	plus	156.00			plus	0.00	
	moins	0.00			moins	0.00	

Le conseil est POUR à l'unanimité

Budget Général : Décision Modificative n°1 :

Mr Le Maire informe le conseil que les délibérations prises précédemment impactent le budget général et nécessite une décision modification suivant tableau ci-dessous :

Dépense de fonctionnement			En plus	En moins	Dépense d'investissement			En plus	En moins
012		Charges de personnel	13 000.00						
65	65736211	subvention MPA	3 000.00						
67	673	annul titre de loyers au 752 comcom	17 731.00						
014	7392221	FPIC		7 900.00					
023	001	Virement à la section d'investissement		17 731.00					
		Total	33 731.00	25 631.00			Total	0.00	0.00
		plus	33 731.00				plus	0.00	
		moins	-25 631.00				moins	0.00	
Recettes de fonctionnement			En plus	En moins	Recettes d'investissement			En plus	En moins
75	75888		3 800.00		16	1641	annul emprunt hangar	17 731.00	
74	74836	fonds dpt péréquation TP	2 000.00						
013	6419	remb personnel	2 300.00						
		Total	8 100.00	0.00	021		Virement de la section de fonct.		17 731.00
		plus	8 100.00				plus	17 731.00	
		moins	0.00				moins	-17 731.00	
		Écart RF - DF	0.00				Écart RI - DI	0.00	

Le conseil est POUR à l'unanimité

Questions diverses :

- Demande d'éclairage public aux Fabreguettes Hautes - route de Solages :

Une demande de devis sera faite au SIEDA pour voir le coût sachant que le réseau de distribution est proche.

- Demande de subvention du Centre de Secours de Villefranche de Panat :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a eu une réunion avec les responsables du Centre de Secours de Villefranche de Panat

Ils souhaitent effectuer des travaux à la caserne des pompiers.

Le montant des travaux est de 520 000 euros environ, dont 50 % pris en charge par le Département.

Chaque commune couverte par le centre de secours doit participer au financement de la partie restante, proportionnellement au nombre d'habitants.

Pour le Truel le montant serait de 30 000 euros.

- Évacuation Energie éolienne de Lascombes :

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a eu une réunion concernant une demande de passage des câbles des futures éoliennes de Lascombes vers le transformateur de St-Victor.

Difficulté pour passer les câbles car Mr Le Maire a refusé que les câbles passent sur la RD31, dont la rénovation est récente. Il existe une possibilité de passer les lignes enfouies le long du Foyer de Vie et des Servantes, de la RD31 pour rejoindre la RD200 en bordure du Tarn.

- Adressage :

Mr Le Maire informe le conseil que le devis définitif va être fait suite à la visite sur le terrain de tous les emplacements des panneaux et nouvelles numérotations.

- Parking :

Face à la difficulté de stationner à proximité de la mairie, des projets sont à étudier pour trouver des emplacements de stationnement. Il est évoqué l'idée que dans l'éventualité où Mme Micheline Maurel vendrait sa maison, une partie du jardin pour être préemptée par la commune pour créer des stationnements face à la mairie.

Tous les sujets ayant été traités la séance est levée à 21h30

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

